



Monsieur Lucien WEILER
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 30 mars 2006

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Transports.

Le 18 mars 2004, la Chambre des Députés a voté une loi autorisant la construction d'un nouveau viaduc à deux voies à la sortie nord de la Gare de Luxembourg, le raccordement d'une des deux voies par un tunnel nouveau à voie unique et le réaménagement général de la tête nord de la Gare de Luxembourg.

Le viaduc de Pulvermuhl à la tête nord de la Gare de Luxembourg menant et vers le nord du pays en direction de Troisvierges et au-delà vers Liège, et vers l'est du pays en direction de Wasserbillig et au-delà vers Trèves constitue depuis longtemps un goulot d'étranglement reconnu au niveau européen où il est classé en tant que « bottleneck ».

La loi du 18 avril 2004 autorisant la construction d'un deuxième viaduc permettra de remédier à cette situation et améliorera la fluidité des mouvements ferroviaires. Par ailleurs, ce projet renforcera la sécurité active au niveau des infrastructures ferrées.

Suite à la présentation des conclusions du groupe de travail ad hoc concernant l'extension du réseau ferré dans la Ville de Luxembourg, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

Est-ce que la loi du 18 avril 2004 autorisant la construction d'un nouveau viaduc à deux voies à la sortie nord de la Gare de Luxembourg garde toujours sa validité ?

Dans l'affirmative, est-ce que Monsieur le Ministre peut me renseigner sur l'état d'avancement du projet voté à la Chambre des Députés il y a à peu près deux ans ?

Dans quel délai une mise en service du deuxième viaduc est-elle envisagée, le cas échéant ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Roger Negri
Député